

ASSURANCE HABITATION – AVANTAGES CONCURRENTIELS

PRISE EN CHARGE CREDIT / LOYER & RELOGEMENT

	BANCASSUREURS							ASSUREURS											ASSUREURS 100% EN LIGNE	
	CAISSE D'EPARGNE (BPCE Assurances)	CREDIT AGRICOLE (Pacifica)	CREDIT MUTUEL (ACM)	CREDIT MUTUEL (Suravenir)	LA BANQUE POSTALE (LBP Assurances IARD)	SOCIETE GENERALE (Sogessur)	BNP (Cardif IARD)	ALLIANZ	AXA	GMF	GENERALI	GROUPAMA	MAAF	MACIF	MAIF	MATMUT	MMA	THELEM	AMAGUIZ	DIRECT ASSURANCE S
Légende : ● CE supérieure au concurrent ○ CE comparable au concurrent ● CE inférieure au concurrent	□ EN OPTION formule Confort et Optimal propriétaire : prise en charge des mensualités jusqu'à 1 an en formule Confort et 2 ans en formule Optimal (sans plafond) si prêt du Groupe durée divisée par 2 si prêt externe au groupe BPCE locataire : prise en charge du loyer jusqu'à 1 an en formule Confort et 2 ans en formule Optimal (sans plafond) si le bail n'est pas rompu	● EN INCLUSION dès la formule entrée de gamme propriétaire : jusqu'à 1 an de mensualités avec un maximum de 1 500 €/ mois locataire : jusqu'à 2 ans de loyers si le bail n'est pas rompu	● EN INCLUSION du socle de base propriétaire : jusqu'à 6 mois de mensualités si prêt Crédit Mutuel ou CIC	● EN OPTION dans les 2 formules propriétaires propriétaire : F1 : jusqu'à 6 mois de mensualités F2 : jusqu'à 1 an de mensualités	● EN INCLUSION du socle de base propriétaire : jusqu'à 1 an de mensualités avec un maximum de 1 500 €/mois et 18 000 € / an si prêt LBP	● EN INCLUSION dans les 3 formules propriétaire : jusqu'à 1 an de mensualités si prêt Société Générale	● EN INCLUSION du socle de base propriétaire : jusqu'à 2 ans de mensualités avec un maximum de 3 000 €/mois	● EN OPTION du socle de base propriétaire : jusqu'à 1 an de mensualités avec un maximum de 1 333 €/ mois	● EN INCLUSION du socle de base propriétaire : jusqu'à 1,5 ans de mensualités avec un maximum de 1 500 €/ mois	● NON PROPOSE	● NON PROPOSE	● NON PROPOSE	● EN INCLUSION formule haut de gamme propriétaire : jusqu'à 1 an de mensualités avec un maximum de 1 265 €/ mois	● NON PROPOSE	● NON PROPOSE	● NON PROPOSE	● NON PROPOSE	● NON PROPOSE	● EN INCLUSION formule haut de gamme propriétaire : jusqu'à 3 mois de mensualités avec un maximum de 4 000 € pour les 3 mois	● NON PROPOSE
PRISE EN CHARGE CREDIT / LOYER Remboursement des mensualités de prêt / loyer en cas de sinistre rendant le bien inhabitable	+ frais de relogement : sur la base de la valeur locative jusqu'à 1 an en formule Initial et Confort et 2 ans en formule Optimal	OU frais de relogement / perte d'usage locataire : jusqu'à 2 mois de loyer propriétaire : valeur locative jusqu'à 2 ans	+ frais de relogement / perte d'usage : jusqu'à 1 an, déduction faite de la valeur locative	+ frais de relogement / perte d'usage : valeur locative jusqu'à 2 ans	+ frais de relogement / perte d'usage : valeur locative jusqu'à 1 an	+ frais de relogement / perte d'usage : valeur locative jusqu'à 2 ans	OU frais de relogement / perte d'usage locataire : jusqu'à 3 mois de loyer propriétaire : valeur locative jusqu'à 2 ans	+ frais de relogement / perte d'usage : valeur locative jusqu'à 1 an	OU frais de relogement / perte d'usage locataire : valeur locative jusqu'à 6 mois propriétaire : valeur locative jusqu'à 1,5 ans	uniquement frais de relogement / perte d'usage locataire : différence de la valeur locative jusqu'à 1 an propriétaire : valeur locative jusqu'à 1 an	uniquement frais de relogement / perte d'usage locataire : différence de la valeur locative jusqu'à 2 ans propriétaire : valeur locative jusqu'à 2 ans	uniquement frais de relogement / perte d'usage : valeur locative jusqu'à 2 ans	+ frais de relogement / perte d'usage : valeur locative jusqu'à 2 ans	uniquement frais de relogement / perte d'usage : valeur locative jusqu'à 1 an	uniquement frais de relogement / perte d'usage : valeur locative jusqu'à 1 an	uniquement frais de relogement / perte d'usage locataire : valeur locative jusqu'à 3 mois propriétaire : valeur locative jusqu'à 2 ans	uniquement frais de relogement / perte d'usage locataire : différence de la valeur locative jusqu'à 2 ans propriétaire : valeur locative jusqu'à 2 ans	uniquement frais de relogement / perte d'usage : valeur locative jusqu'à 2 ans	OU frais de relogement / perte d'usage : valeur locative jusqu'à 1 an	uniquement frais de relogement / perte d'usage : valeur locative jusqu'à 1 an

ASSURANCE HABITATION – AVANTAGES CONCURRENTIELS

INDEMNISATION A NEUF

Légende : ● CE supérieure au concurrent ○ CE comparable au concurrent ● CE inférieure au concurrent	BANCASSUREURS							ASSUREURS											ASSUREURS 100% EN LIGNE	
	CAISSE D'EPARGNE (BPCE Assurances)	CREDIT AGRICOLE (Pacifica)	CREDIT MUTUEL (ACM)	CREDIT MUTUEL (Suravenir)	LA BANQUE POSTALE (LBP Assurances IARD)	SOCIETE GENERALE (Sogessur)	BNP (Cardif IARD)	ALLIANZ	AXA	GMF	GENERALI	GROUPAMA	MAAF	MACIF	MAIF	MATMUT	MMA	THELEM	AMAGUIZ	DIRECT ASSURANCES
RECONSTRUCTION A NEUF DES BIENS IMMOBILIERS Indemnisation en valeur de reconstruction à neuf sans application de vétusté	√ EN INCLUSION formule Optimal	○ √ EN INCLUSION formule haut de gamme	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	○ √ EN INCLUSION formule moyen et haut de gamme	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	○ √ EN INCLUSION formule haut de gamme	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	○ √ EN INCLUSION formule haut de gamme	○ √ EN INCLUSION formule haut de gamme	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%	● X indemnisation standard, vétusté déduite si > 25%
REEQUIPEMENT A NEUF DES BIENS MOBILIERS Indemnisation en valeur à neuf des biens	√ EN INCLUSION formule Confort rééquipement à neuf de tous types de biens < 3 ans	● □ EN OPTION formule moyen de gamme rééquipement à neuf des biens électroménager, audiovisuel, informatique < 5 ans	● □ EN OPTION du socle de base 2 options : rééquipement à neuf des biens de moins de 5 ans OU rééquipement à neuf tous types de biens quel que soit l'âge	● □ EN OPTION formule moyen et haut de gamme rééquipement à neuf des biens électroménager, audiovisuel < 5 ans ou 10 ans, informatique < 3 ans ou 5 ans (selon formule) √ EN INCLUSION rééquipement à neuf des autres biens mobiliers quel que soit l'âge	● □ EN OPTION du socle de base rééquipement à neuf des biens électroménager, audiovisuel, informatique < 5 ans et des autres biens mobiliers quel que soit l'âge	● □ EN OPTION formule moyen de gamme rééquipement à neuf des biens électroménager, Hi-Fi, vidéo et informatique < 2 ans	○ □ EN OPTION du socle de base 2 options : rééquipement à neuf des biens < 5 ans OU rééquipement à neuf tous types de biens quel que soit l'âge	● □ EN OPTION du socle de base rééquipement à neuf tous types de biens quel que soit l'âge	● □ EN OPTION du socle de base 2 options : rééquipement à neuf tous types de biens < 10 ans OU rééquipement à neuf tous types de biens quel que soit l'âge	● □ EN OPTION formule moyen de gamme rééquipement à neuf tous types de biens quel que soit l'âge	● □ EN OPTION du socle de base rééquipement à neuf des biens électroménager/ hifi-son-véo/ informatique/ téléphonie < 5 ans , des autres biens mobiliers < 8 ans	● X NON PROPOSE	● X NON PROPOSE	● □ EN OPTION formules moyen/ haut de gamme rééquipement à neuf des biens électroménager, audiovisuel, meubles et objets de décoration < 7 ans, informatique et biens nomades (hors téléphone portable) < 3 ans	● ○ EN INCLUSION formule moyen de gamme rééquipement des biens mobiliers quel que soit leur âge, des biens électro-ménager, audiovisuel, informatique < 5 ans et biens téléphonie < 2 ans	● □ EN OPTION du socle de base 2 options : rééquipement à neuf de tous types de biens < 5 ans OU rééquipement à neuf tous types de biens quel que soit l'âge	● ○ EN INCLUSION formule moyen de gamme rééquipement à neuf tous types de biens quel que soit l'âge	● □ EN OPTION formule moyen de gamme rééquipement à neuf des appareils électriques, électroniques, informatiques, multimédias nomades	● □ EN OPTION formule moyen de gamme rééquipement à neuf des biens électroménager, électronique, audiovisuel, informatique, domotique < 5 ans √ EN INCLUSION rééquipement à neuf des autres biens mobiliers quel que soit l'âge	● ○ EN INCLUSION formule moyen de gamme rééquipement à neuf des biens électroménager/ hifi-son-véo/ informatique/ < 5 ans et des autres biens mobiliers < 2 ans
	√ EN INCLUSION formule Optimal rééquipement à neuf de tous types de biens quel que soit leur âge	○ √ EN INCLUSION formule haut de gamme rééquipement à neuf tous types de biens quel que soit l'âge		● □ EN OPTION formule haut de gamme rééquipement à neuf des biens électroménager, audiovisuel < 10 ans, informatique < 5 ans √ EN INCLUSION rééquipement à neuf des autres biens mobiliers quel que soit leur âge	● □ EN OPTION du socle de base voir descriptif ci-dessus	● √ EN INCLUSION formule haut de gamme rééquipement à neuf des biens électroménager, HI-FI, vidéo et informatique < 4 ans et des autres biens mobiliers < 6 ans		● □ EN OPTION du socle de base voir descriptif ci-dessus	● □ EN OPTION du socle de base voir descriptif ci-dessus	○ √ EN INCLUSION formule haut de gamme rééquipement à neuf tous types de biens quel que soit l'âge	● □ EN OPTION du socle de base voir descriptif ci-dessus	● □ EN OPTION formule haut de gamme rééquipement à neuf des appareils électriques et électroniques < 10 ans, informatique < 5 ans et des autres biens mobiliers quel que soit leur âge	● √ EN INCLUSION formule haut de gamme rééquipement à neuf des appareils électriques et électroniques, vêtements, linge et literie, matériel de sport < 7 ans et des autres biens quel que soit leur âge		● √ EN INCLUSION formule haut de gamme rééquipement à neuf des biens mobiliers, électroménager, audiovisuel, informatique quel que soit leur âge, des biens téléphonie < 2 ans	● □ EN OPTION du socle de base 2 options : rééquipement à neuf de tous types de biens < 5 ans OU rééquipement à neuf tous types de biens quel que soit l'âge	○ √ EN INCLUSION formule haut de gamme rééquipement à neuf tous types de biens quel que soit l'âge	● □ EN OPTION formule haut de gamme rééquipement à neuf des appareils électriques, électroniques, informatiques, multimédias nomades	● □ EN OPTION formule haut de gamme rééquipement à neuf tous types de biens quel que soit l'âge	● √ EN INCLUSION formule haut de gamme rééquipement à neuf des biens électroménager/ hifi-son-véo/ informatique et des autres biens mobiliers < 5 ans

ASSURANCE HABITATION – AVANTAGES CONCURRENTIELS

TOUS RISQUES IMMOBILIERS ET MOBILIERS

Légende : ● CE supérieure au concurrent ○ CE comparable au concurrent ● CE inférieure au concurrent		BANCASSUREURS							ASSUREURS										ASSUREURS 100% EN LIGNE	
CAISSE D'EPARGNE (BPCE Assurances)		CREDIT AGRICOLE (Pacifica)	CREDIT MUTUEL (ACM)	CREDIT MUTUEL (Suravenir)	LA BANQUE POSTALE (LBP Assurances IARD)	SOCIETE GENERALE (Sogessur)	BNP (Cardif IARD)	ALLIANZ	AXA	GMF	GENERALI	GROUPAMA	MAAF	MACIF	MAIF	MATMUT	MMA	THELEM	AMAGUIZ	DIRECT ASSURANCES
TOUS RISQUES BIENS IMMOBILIERS Dommages accidentels aux biens immobiliers autre que ceux prévus par les autres garanties du contrat		√ EN INCLUSION formule Optimal	● x NON PROPOSE	● □ EN OPTION du socle de base	● □ EN OPTION formule moyen de gamme √ EN INCLUSION formule haut de gamme	○ √ EN INCLUSION du socle de base	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE	○ √ EN INCLUSION formule haut de gamme	● x NON PROPOSE	○ √ EN INCLUSION formule haut de gamme	● □ EN OPTION formule haut de gamme	● x NON PROPOSE	○ √ EN INCLUSION formule haut de gamme	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE	○ √ EN INCLUSION formule haut de gamme	● x NON PROPOSE
TOUS RISQUES BIENS MOBILIERS Dommages accidentels aux biens mobiliers		√ EN INCLUSION formule Optimal	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE	● □ EN OPTION	● □ EN OPTION	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE	● □ EN OPTION	● □ EN OPTION formule haut de gamme	● x NON PROPOSE	● √ EN INCLUSION formule haut de gamme	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE	● x NON PROPOSE
		tous types de biens y compris les biens multimédia nomades (appareil photo, ordinateur portable...) dans et hors de l'habitation (en tous lieux)						bris accidentel des biens mobiliers dans ou hors de l'habitation (hors biens multimédia nomades)	casse des biens électroménager, audiovisuel, informatique, console de jeux de salon < 5 ans (hors biens multimédia nomades et matériel de sport)			bris accidentel des biens mobiliers dans l'habitation (hors biens multimédia nomades)	tous risques accidentels aux biens mobiliers dans l'habitation		tous risques accidentels aux biens mobiliers dans l'habitation					